# Existe t il une hiérarchie au sein du gouvernement?

Par **Nami Bella**, le **22/03/2015** à **17:08**

Chers juristes Bonjour[smile4],
Je sollicite votre aide afin de m'éclairer sur mon introduction.En effet, je voulais mettre l'article 21 de la Constitution comme accroche mais j'ai bien peur de faire du HS étant la problématique que j'ai choisie.Ma pb est la suivante : Peut on dire que le premier ministre est un ministre comme les autres alors que celui ci est le collaborateur du Président de la République?
Merci par avance de vos précieuses[smile3] réponses!!!

Par **Yann**, le **23/03/2015** à **08:54**

A mon sens, vu la problématique choisie il y a un risque pour que le sujet ne soit pas traité en totalité.

Si j'ai bien saisi le sujet concerne tout le gouvernement. Or, l'article 21 et la problématique ne parlent que du 1er ministre.

Il ne faut pas négliger le 1er ministre, et dans un sujet comme celui-ci mettre en avant son importance vis à vis des autres ministres. Il n'est plus un simple "primus inter pares", comme ça a pu être le cas par le passé. Il faut aussi montrer que son rôle peut être différent si on est en cohabitation ou non.

Mais il ne faut pas pour autant ignorer tous les autres ministres et le fait qu'il existe une forme de hiérarchie entre eux.
On ne peut pas objectivement placer le ministre des finances et le ministre des sports sur un pied d'égalité. De même, le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux ont de tout temps été des personnages de premier ordre au sein d'un gouvernement.
Il faut aussi indiquer que lorsqu'un sujet semble particulièrement important le ministre concerné a le statut de ministre d'Etat. Il a alors un rang immédiatement inférieur à celui du 1er ministre dans la hiérarchie ministérielle.
En dessous des ministres on trouve également les ministres délégués et les secrétaires d'Etat.

Parfois il y a des hauts commissaires qui peuvent assister aux réunions du gouvernement, mais n'y ont pas de siège permanent, donc je tendrai à les en exclure.

Par **Nami Bella**, le **23/03/2015** à **19:22**

D'accord c'est bien ce qui me semblait.
Encore merci pour ton aide Yann

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés